

REGLEMENT DU JEU SUR RFM
« JEU SMS »
Saison 2022/2023
ADDITIF °5

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 16 septembre 2022 à 9h00 au 23 septembre 2022 à 17h08.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Support : 7 39 16 (3 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

Code : IPHONE

Pendant la Période de jeu, à chaque top animateur, les auditeurs pourront s'inscrire **pendant 14 (quatorze) minutes** en envoyant le code **IPHONE** par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) puis en répondant correctement à la question posée (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Si le participant répond correctement à la question, celui-ci est alors invité à envoyer ses Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Le nombre maximum de participations autorisées par Session de Jeu par participant est de 3 (trois) participations.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

➤ 5 Tirages au sort parmi l'ensemble des inscrits (5 gagnants au total - remise à zéro des inscriptions après chaque tirage au sort).

- Le Lundi 19/09/2022 à 8h21 - Passage à l'antenne du gagnant vers 9h10
- Le Mardi 20/09/2022 à 8h21 - Passage à l'antenne du gagnant vers 9h10
- Le Mercredi 21/09/2022 à 8h09 - Passage à l'antenne du gagnant vers 9h10
- Le Jeudi 22/09/2022 à 8h21 - Passage à l'antenne du gagnant vers 9h10
- Le Vendredi 23/09/2022 à 17h08 - Passage à l'antenne du gagnant vers 18h30

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

➤ **5 lots «1 iPhone 14 modèle 6.1" 5G Double SIM 128 Go »** d'une valeur unitaire de 1019 (mille dix-neuf) euros

➤ **Pour l'application de l'article 7 :**

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.